

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 17/07/2024

ID : 039-243900420-20240715-121\_2024-DE



Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 15 juillet 2024

### Date de convocation

**09 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 juillet à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Germigney au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

## Appel à partenariat Mutuelle des communes

N°121/2024

### Nombre de membres

11

### Présents

6

### Représentés

0

### Excusés

5

### Votants

6

### Présents

**Mesdames** Hählen.

**Messieurs** Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne.

**Excusés** Mmes Pate, Giancatarino, MM. Truchot, Théry, Vuillet.

### Absents

### Exposé des motifs

Un appel à partenariat a été lancé afin d'accompagner la mise en place d'une mutuelle à tarif préférentiel pour les habitants du Val d'Amour. Avec l'évolution de la conjoncture, les mutuelles deviennent indispensables pour se faire rembourser les frais médicaux.

Un appel à partenariat a été proposé en Conseil communautaire. 5 conditions étaient imposées :

- Simple, rapide et immédiat : pas de limite d'âge, pas de questionnaire médical ni conditions de ressources,
- Rapidité des remboursements, avec un délai de 72h et un tiers payant dès l'adhésion,
- La proximité avec la possibilité de rencontrer un conseiller, notamment au sein de France Services,
- Une communication efficace et adaptée,
- La participation à des actions de prévention.

3 organismes ont répondu :

- AESIO Mutuelle,
- La Mutuelle Familiale,

- Solimut.

Un tableau d'analyse a été construit à partir de ces propositions sur la base de 3 critères :

- Rapport entre qualité des garanties et tarifs proposés, offres claires et modulables, avantages annexes et actions de prévention pour 50%,
- Engagement d'un gel des tarifs sur une période de 2 ans, un point conseil de proximité et une amplitude horaire adaptée pour 30%,
- La disponibilité, les moyens déployés pour garantir une relation personnalisée et de proximité avec les assurés, la qualité de la communication pour 20%.

La Mutuelle Familiale sort en tête en termes de notation avec les tarifs suivants pour l'option de prise en charge la plus élevée :

- Un enfant : 28,40€,
- Jusqu'à 30 ans : 40,99€,
- Jusqu'à 70 ans : 73,38€,
- Au-delà de 71 ans : 98,24€.

## Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de la Mutualité,

Vu la délibération n°20/2024 en date du 29 janvier 2024, par laquelle le Conseil communautaire validait l'Appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle intercommunale,

Considérant la volonté de la Communauté de communes du Val d'Amour de proposer à ses administrés une complémentaire santé de qualité à coût compétitif,

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amour a simplement mis en concurrence les candidats, mais n'entretiendra aucune relation entre la Mutuelle et les administrés,

Considérant les propositions des candidats,

Considérant que la proposition de la Mutuelle Familiale est la plus avantageuse,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Mutuelle Familiale,
- Autorise la signature de la convention de partenariat,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Stéphane Ramaux**  
**Secrétaire de séance**

